

de l'Atlantique, y compris le Labrador. Autrement dit, elle s'étend de Stittsville à Bonavista. D'après le bulletin d'Air Canada, le bureau régional de cette vaste étendue sera situé à Montréal; son vice-président n'a pas encore été nommé. Ainsi, le prophète, le député de Cape Breton-Est Richmond, avait peut-être en partie raison lorsqu'il a dit que trois vice-présidents s'amèneraient puisqu'il est sûr qu'un des trois est en route.

Selon toute apparence, Air Canada n'a pas prévenu le ministre des Transports de la chose ou si elle lui a envoyé le bulletin en question, il a peut-être été déposé entre les mains du ministre des Postes et n'est pas encore arrivé à destination. «Voyageur», voilà un mot grisant. Au lieu de canots, on s'imagine voir des Viscount, des Vanguard, des DC-8 et de DC-9, fendant le ciel infini au-dessus de la région atlantique du Canada, reliés par d'invisibles fils à quelque vice-président, qui sera désigné à Montréal. Montréal, monsieur l'Orateur, a toujours été le grand centre du commerce des fourrures à l'époque des premiers voyageurs, qui y déposaient les peaux ramenées de l'Ouest. Il semble maintenant que ce soit au tour de l'Est à se faire écorcher vif.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je ne puis que réitérer, en partie du moins, ce que j'ai dit cet après-midi et rappeler à la Chambre ainsi qu'à vous, monsieur l'Orateur qu'en ce qui concerne les décisions au niveau directorial, c'est aux directeurs d'Air Canada qu'il appartient de les prendre et qu'il n'est pas dans leurs habitudes—et je pense que ni les députés d'en face ni les autres députés ne souhaitent qu'il en soit autrement—de consulter le ministre des Transports ou de solliciter son approbation dans des questions qui, en fait, sont de, par la loi, entièrement de leur compétence.

Comme les députés le savent, je suis dans une position quelque peu délicate lorsque je cherche à répondre à ces questions d'une manière aussi précise que je le voudrais et cela pour la simple raison qu'en attendant que tout soit réorganisé, je n'ai aucun moyen d'intervenir. Tout ce que je puis faire, c'est, à la requête des députés, de solliciter un avis et

de le leur transmettre. C'est ce que j'ai tenté de faire.

Après les débats de cet après-midi, j'ai été informé que selon Air Canada—et je transmets le renseignement à la suite de conversations et non pas de communications écrites, et je demande donc aux députés de se le rappeler—qu'auparavant les mots «régions» et les autres n'appartenaient effectivement pas aux usages d'Air Canada, mais que s'ils sont devenus fréquents, ce n'est pas nécessairement à titre d'éléments de la structure administrative.

En réalité, il y aura maintenant des régions, mais seulement trois pour l'ensemble du pays. J'ai promis de fournir aux députés un exposé complet de la réorganisation dès qu'Air Canada m'aura renseigné, mais, sauf erreur, d'après le nouveau groupement, il y aura trois régions distinctes—celle qu'a mentionnée le député, et, comme lui, je reconnais qu'elle porte un nom assez romanesque—ainsi que deux autres. Ce seront probablement Canada-Centre et Canada-Ouest.

A l'intérieur de ces régions, toutefois, j'apprends qu'il y aura de très larges secteurs et qu'en réalité, pour ce qui regarde, disons Halifax, qui est naturellement l'endroit qui intéresse le plus le député, continuera à être un centre important de transport aérien dans les provinces atlantiques.

En toute franchise, je ne saurais dire pour l'instant si le résultat sera satisfaisant pour le député. Je ne puis qu'indiquer les deux mesures que j'ai prises. L'une est une demande de détails sur la réorganisation. La seconde est d'avancer le moment auquel le comité des transports peut aborder cette question; alors les députés auront l'occasion d'interroger à la fois le président d'Air Canada et ses hauts fonctionnaires sur les projets.

Air Canada m'assure qu'elle a l'intention d'offrir un service plus efficace, mais en attendant ce souci d'efficacité avec beaucoup de compréhension pour les problèmes personnels en cause. J'espère que cela satisfait le député.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)